

Réforme SO5

Nabila Aghanim

+ comite SO5 (**F. Lepetit**, A. Abergel,
M.-L. Dubernet, Ch. Jacquy, E. Slezak,
B. Wolmer)

Réforme des services d'observation AA motivée par la prospective INSU-AA 2009

Situation en Octobre 2009 (séminaire de prospective)

118 “services” toutes tailles confondues, ~250 personnels CNAP

~2 personnels CNAP par service (0.6FTE)

→ **Meilleure organisation, visibilité**

SO5

Centres de traitement et d'archivage de données

Nombreux “petits” services (bases de données) co-existants avec services établis et structurés sous forme de centres

Manque de visibilité et de coordination: difficile d'estimer l'utilité des services

Services souvent sous-critiques

Manque de stratégie globale

Recommandations/Evolutions spécifiques:

Clarifier les liens avec les expériences

Accroître la coordination des aspects archivage et actions OV

Renforcer la coordination thématique, e.g. à travers les programmes

Réforme SO5

Mise en place d'un comité SO5 (en lien avec le gpe ad-hoc de la CSAA) par la prospective INSU-AA 2009

Objectifs de la réforme (pour SO5)

- Assurer une bonne lisibilité et visibilité des services
- Assurer le bon fonctionnement des services
- Masses critiques et moyens suffisants

Révision de la liste des services SO5 selon les critères principaux:

- utilité
- expertise & masse critique
- perspective d'évolution du service
- complémentarité du service au niveau national / international

Mise en place d'une organisation en

- Centres d'Expertise Régionaux
- Pôles thématiques nationaux

Réforme SO5

Un centre/pole de données ou un service de référence SO5 doit:

- Assembler et/ou produire (avec des pipelines haut niveau) une collection de données pérennes, de haute qualité et à forte valeur ajoutée
- Diffuser les données et méta-données sans restriction et selon les standards internationaux (e.g. standards OV)
- Diffuser la documentation associée
- Assurer la “curation” et la mise à jour des données de manière permanente
- Garantir la valorisation maximale des données, e.g. par des services
- Assurer un accès facile aux données par les outils VO

Réforme SO5

Services d'observation SO5

Éléments de cadrage sur les pôles thématiques, centres d'expertise et services de référence

17 juin 2013

Document préparé par Franck Le Petit, Comité de coordination SO5

Validé par Bruno Bézard, Nabila Aghanim, Comité SO de la CSA

Et par Denis Mourard, DAS-AA INSU

Document de cadrage

Notions

- Centres d'Expertise Régionaux
- Pôles Thématiques Nationaux
- Services de référence

Critères de labellisation

Suggestion pour organes de gestion

Préambule

La prospective de l'INSU-AA, a montré qu'il était nécessaire de structurer les services d'observation SO5 afin d'en faire des outils plus visibles, plus efficaces donc plus utiles à la communauté. Ceci a conduit à la mise en place :

- des centres d'expertise qui ont vocation à assurer les masses critiques et les expertises pour développer et pérenniser les services reconnus par l'INSU
- des pôles thématiques nationaux qui ont vocation à coordonner au niveau national certains des services reconnus par l'INSU.

En parallèle, l'INSU redéfinit la notion de services en prenant en compte la dimension nationale et parfois multi-OSU des services. Une note de cadrage sur la stratégie nationale des services d'observation et sur les principes de labellisation, de gouvernance et de partage est en cours de mise en œuvre par l'INSU pour l'ensemble des champs thématiques.

Le présent document s'intègre donc dans ces deux réflexions.

Les centres, les pôles, et les services de référence qui les composent doivent être approuvés par les comités et l'INSU. Un centre d'expertise ou un pôle thématique est labellisé avec une liste de services de référence.

Un service de référence en SO5 doit correspondre à une collection de données garantissant la valorisation scientifique du SO avec (liste non exhaustive) :

- La pérennisation des données (fiabilité, robustesse ...)
- Leur qualité (sensibilité, précision ...)
- Leur documentation (traitements, conditions d'utilisation ...)
- La mise à disposition des observations et des méta-données en direction de la communauté scientifique nationale et internationale dans les formes définies par les standards internationaux, s'il y en a.
- La mise à disposition des données / services sans aucune restriction à toute entité souhaitant y avoir accès.
- Des moyens d'exploitation innovants (modèles et pipelines), des moyens de partage des données par des architectures de diffusion.

1 - Centres d'expertise

Le développement et la maintenance des services SO5 nécessitent des moyens humains et matériels sur le moyen et le long terme. Les centres d'expertise ont vocation à garantir ces moyens. Ils sont internes à un OSU ou multi-OSU. Ils disposent des expertises scientifiques et techniques requises pour assurer le développement, la maintenance et la pérennisation des services SO5. Ces centres sont souvent multi-thématiques et impliqués dans des réseaux nationaux et internationaux. Ils doivent disposer de la structure de pilotage adéquat, en lien avec

Réforme SO5

Spécificités des services de référence SO5:

- Pérennisation des données
- Qualité des données (sensibilité, précision,...)
- Documentation des données
- Interopérabilité des services
- Moyen d'exploitations et diffusion innovants / plus-value

Critères de labellisation:

- Nature/intérêt des données et valeur rajoutées (traitement spécifiques et de meilleurs qualité, mode de diffusion et facilité d'accès)
- Utilité du service (indicateurs divers, avis des programmes)
- Expertise et masse critique (science et technique)
- Evolution du service
- Mise à disposition systématique et sans restriction (interopérabilité et VO)
- Complémentarité aux niveaux national & international (valeur ajouté par rapport aux agences)

Réforme SO5

Centres d'Expertise Régionaux

Assurer au niveau d'un OSU (ou une région) les moyens pour développer, la maintenir et la pérenniser des services SO5 reconnus par l'INSU

Un centre/Pôle est labellisé avec au moins 2 services de référence

Organes de pilotage comprendraient

- Coordinateur
- Organe de pilotage : organisme / entités pouvant engager des moyens, ...
- Organe stratégique : représentants pôles thématiques, utilisateurs des services, ...

Pôles Thématiques Nationaux

- Structures légères
- Coordonnent au niveau national des services liés par des méthodes de traitement spécifiques ou par une thématique

Organes de pilotage comprendraient

- Coordinateur
- Représentant des services de chaque site du pôle thématique
- Directeurs des centres d'expertise (mise en oeuvre opérationnelle)
- Représentants des communautés utilisatrices (PN / utilisateurs)

Centres d'Expertise Régionaux

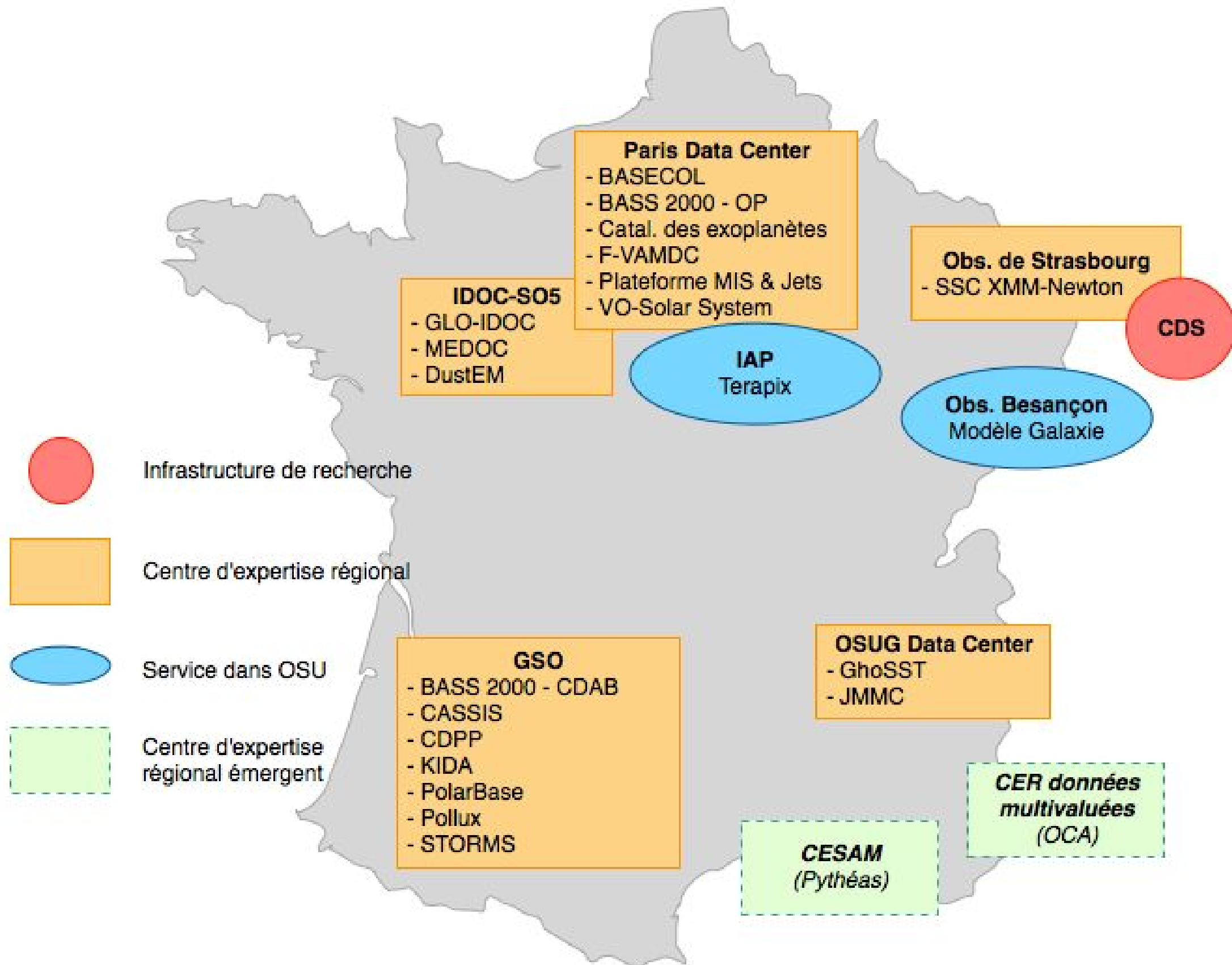
Infrastructure de Recherche du MESR: CDS

- Grand Sud Ouest Data Centre
- OSUG Data Centre
- OSU-PS Data Centre
- Paris Data Centre
- PYTHEAS Data Centre
- OCA Data Centre

Pôles Thématiques Nationaux

- Pôle de diffusion des données plasmas planétaires
Services: CDPP (activités à l'IRAP, LESIA, ...)
- Pôle de traitement des données interférométriques Visible / IR
Services: JMCC (activités à l'IPAG, LESIA, ...)
- Pôle de diffusion des données solaires
Services: MEDOC & BASS2000
- Pôle de diffusion des données de physique atomique & moléculaire
Services: Basecol, KIDA, Portail VAMDC
- Pôles thématiques potentiels proposés par le PNP (et services de références associés)

Centres d'Expertises Régionaux



Situation actuelle

2013/2014 : Révision de la liste des services SO5

- * 4 pôles thématiques nationaux

- * 4+2 centres d'expertises régionaux + 1 infrastructure de recherche (CDS)

- * ~ une vingtaine de services de référence

2014 : Mise en place d'une base de données SO par l'INSU-AA

Durée de vie d'un service : ~ 10 ans et +

Suivi annuel des services (mise à jour base SO):

- évolution de l'utilisation des services

- évolution des activités dans le service

- suivi des recommandations

Evaluation plus détaillée par vague (à définir)

Révision et nouvelles labellisations tous les 4-5 ans (à définir)

Prochaine phase de labellisation